Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 063-286300140-20251010-AR_2025_545-AR

Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Puy-de-Dôme

Arrêté n° 2025-545
Portant désignation des correcteurs des épreuves écrites du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'animateur territorial

Session 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2025-062 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 4 février 2025 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'animateur territorial - session 2025,

Arrête :

Article 1 :
Les correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe, interne et du troisième concours d'animateur territorial – session 2025, sont désignés comme suit, par épreuve :

- Épreuve de rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales (concours interne et 3ème concours) et sur l'animation périscolaire (concours interne spécial) :

- Christophe GAGNON, Attaché territorial principal, retraité,
- Sylvie ECHAUBARD, Attachée principale d'administration, Ministère de la culture,
- Stéphanie LEBLAIN, Attachée territoriale, Commune de Gerzat,
- Samir MEJDOUB, Attaché territorial, Commune de Clermont-Ferrand,
- Sylvie IZQUIERDO, Attachée territoriale principale, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne,
- Jean-François MEPLAIN, Attaché territorial, Communauté de communes Entre Dore et Allier.

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

7 rue Condorcet CS 70007 • 63063 Clermont-Ferrand Cedex 1 • 04 73 28 59 80 • accueil@cdg63.fr
Permanences physique et téléphonique du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 063-286300140-20251010-AR_2025_545-AR

➢ Épreuve de réponses à une série de questions à partir d'un dossier sur l'animation (concours externe) :

- Rachid SAHRAOUI, Animateur territorial principal de 1ère classe, retraité,
- Franck GOIGOUX, Attaché territorial, Clermont Auvergne Métropole,
- Matty OULD SELMOU, Animatrice territoriale, Commune de Clermont-Ferrand,
- Renaud JOLY, Animateur territorial, Mond'Arverne Communauté.

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation, et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 OCT. 2025

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA F.P.T. · DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le : 10 OCT. 2025